Fully et les Constitutions valaisannes (IV)

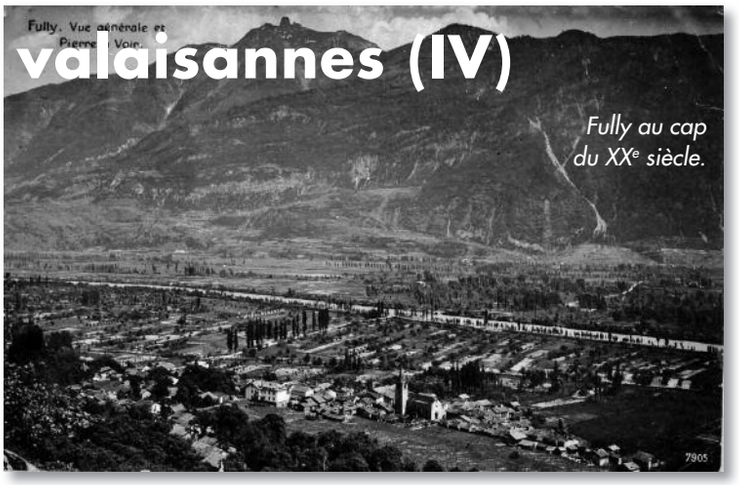

Fully au cap du XXe siècle.

Une fois l'autonomie conquise et son insertion consacrée en qualité de commune indépendante dans le district de Martigny, le canton du Valais et la Confédération suisse, restait à Fully le soin de se doter d'institutions solides et d'une économie capable de croissance, source d'essor démographique et de progrès matériel, social et culturel.

Le contraire eût signifié son effacement à terme, peut-être son absorption dans des entités plus dynamiques. Tel ne fut pas le cas ! Et si demain devait surgir l'idée d'une grande fusion au « Coude du Rhône », gageons que Fully ne manquerait pas d'atouts lors des futures négociations !

La construction de la « Maison commune » se fit selon les plans dessinés par les constitutions cantonales de 1848 et de 1907 et surtout par la loi sur le régime communal de 1851. Lesquelles réduiront à la portion congrue le rôle des dizains, devenus simples districts, loin de leurs puissances seigneuriales de l'Ancien Régime avant 1798, ou de leurs prérogatives dans la constitution de 1815. La démocratie moderne représentative ne connaît qu'un seul souverain : le peuple !
Le mouvement de réformes de la gestion publique et de l'économie locale s'inscrira logiquement dans la durée des siècles.

Une commune plus forte...

Les institutions d'abord. A l'origine, la commune est une commune de communiers, de bourgeois, qui représentent l'immense majorité. Mais bientôt elle se mue en une commune d'habitants, les différences s'estompant entre les diverses catégories : les bourgeois, les habitants perpétuels et les tolérés. Pour faire bref, entre les gens d'ici, de toujours ou de longtemps et les gens d'ailleurs, de résidence ou de passage ! Dès 1848, le droit fédéral déclare que tous les Suisses sont égaux et que la liberté d'établissement est garantie sur l'ensemble du territoire. Les cantons et les communes s'inclinent d'autant qu'en quelques décennies, avec l'industrialisation qui remue les confédérés, le lieu de domicile tend à ne plus correspondre au lieu d'origine. Ainsi, se forgera par « la libération des frontières » la nation suisse !
Autre conséquence majeure : la coexistence des croyances et des confessions renforcera la liberté religieuse, l'œcuménisme et la tolérance. En cette matière si délicate, force est d'avouer que Fully et le Valais ne firent pas toujours œuvre de pionniers. Tempi passati !

On notera ces deux points essentiels relatifs à l'évolution de la commune : d'une part, l'affirmation graduelle d'une administration dotée de services professionnels, financée par de nouvelles impositions ; d'autre part, le poids accru des deux pouvoirs extérieurs : Sion et Berne. Soulignons aussi cette particularité : Fully n'a jamais connu le véritable dualisme de la commune municipale et de la commune bourgeoisiale, chacune possédant des organes propres. En réalité, la Bourgeoisie s'est diluée dans la Municipalité ! La cause principale : l'abolition des droits d'usage communautaires traditionnels et la privatisation, par le partage en portions égales d'une mesure locale (493 m²), des « communaux » aux lieux-dits parlants, tels que « Condémines » ou « Indévis », dès la plaine assainie suite à l'endiguement du Rhône. Souvent objet de controverses internes, ce transfert massif de jouissances puis de propriétés contribua à éradiquer la pauvreté générale.

La fin des paysans ?

La transformation de l'économie, accélérée dès le cap du XXe siècle, voit la fin du « monde des paysans », sa métamorphose radicale. Leur part dans la population diminue : 90% en 1900, moins de 5% en 2000 ! Mais le secteur primaire abonde en initiatives et en richesses. Sous l'influence combinée de la science et des techniques, des capitaux et du marché extérieur, son rendement augmente. Devant l'évolution rapide des mentalités et des comportements se pose toutefois l'interrogation : que pèse désormais la civilisation paysanne, qui se voulait maîtrise durable de la terre natale ? L'essor démographique traduit la montée vers une société plus mêlée, traversée de tensions. Certes, les vagues d'émigration vers les Amériques ou des lieux plus cléments ont cessé. Ainsi, entre 1872 et 1875, on enregistra six départs successifs vers le Brésil touchant 138 personnes. Le Fully moderne n'exile plus ses enfants, il en attire de nouveaux ! Les chiffres sont éloquents : 654 habitants en 1798, 1 494 en 1900, 3 150 en 1950, 6 030 en 2000, 9 494 en 2024. Signes de ces profondes mutations : la part des Bourgeois s'amenuise : moins d'un tiers, celle des étrangers augmente : près d'un quart.
Il faudra y revenir !

Philippe Bender, historien

Députation au Grand Conseil 1839-2025

1839-1847 (Election par le collège électoral du district)
1839 : Joseph Abbet et Pierre-Marie Bender (Constituante)
1840-1843 : Pierre-Marie Bender (Premier Grand Conseil : 18 mai 1840)

1848-1921 (Election par le peuple au système majoritaire dans le district ; Fully forme parfois un cercle indépendant élisant un député)
1847-1852 : Joseph Abbet
1852-1861 : Maurice Roduit
1861-1865 ; 1869-1881 : Pierre-Marie Bender fils
1865-1869 ; 1881-1889 : Frédéric Abbet
1889-1893 : Jean-Pierre Malbois
1897-1901 : Etienne Bender
1905-1913 : Etienne Boson
1913-1917 : Maurice-Théodule Bruchez

1921-2025 (Election par le peuple au système proportionnel dans le district)
1917-1925 : Emile Bender
1921-1925 : Célestin Taramarcaz
1925-1933 : Joseph Buthey
1925-1953 : Henri Carron
1933-1941 : Adrien Vérolet
1939-1957 : Jules Luisier
1941-1945 : Jules Bender
1945-1957 : Robert Taramarcaz
1953-1961 : Joseph Roduit
1953-1961 : Augustin Arlettaz
1957-1961 : Fernand Carron
1961-1965 : Arthur Bender
1961-1977 ; 1979-1985 : Amédée Arlettaz
1964-1965 : François Dorsaz
1969-1977 : Armand Bender
1979-1981 : Raymond Bruchez
1981-1989 : André Constantin
1985-1993 : Paul Fellay
1989-1997 : Michel Ducrey
1989-2001 : Henri Carron, avocat
1993-1997 : Yvon Roduit
1993-1997 : Florian Boisset
1997-2005 : Roland Carron
1997-2005 : Johnny Roduit
2001-2005 : Gabriel Bender
2005-2017 : Jean-Daniel Bruchez
2005-2013 : Aldo Resenterra
2005-2013 : Alexandre Caillet
2007-2009 : Camille Crettol
2009-2013 : Camille Carron
2013-2021 : Marcel Delasoie
2013-2025 : François Pellouchoud
2017-2021 : Florentin Carron
2017-2025 : Sandrine Perruchoud
2021-2025 : Julien Monod
2021-2025 : Frédéric Carron
2017 : Jerôme Desmeules
2021 : Nathan Bender
2025 : Léonard Dorsaz
2025 : Vincent Pravato
2025 : Julien Morand

Ont présidé le Grand Conseil :
Henri Carron, en 1949 ;
Amédée Arlettaz, en 1982.